

# RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

## JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

**Date de convocation** : 17 novembre 2023

**Présents** : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, , Corine DAVAU, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Sébastien PICOTIN.

**Absents** : Jean-Marc POMME, Stéphane LECLERC, Kathia CHABAUD, Claire-Anne BETHULEAU, Vincent GOUMIN, excusés

Procuration(s) : Jean-Marc POMME a donné procuration à Anne-Marie THEVENET, Stéphane LECLERC a donné procuration à Yannick TROTIGNON, Kathia CHABAUD a donné procuration à Yves GUYAU.

Secrétaire de séance : Patricia CONARD

**Nombre de présents** : 9                    **Nombre de votants** : 12

La séance est ouverte à 20h05.

### **1° Itinéraires de promenades et de randonnées pédestres – convention CRDP de Loir-et-Cher 2024-2027.**

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a confié la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées Pédestres (PDIR) de Loir-et-Cher conjointement au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher (CRDP 41) et à l'Agence de Développement Touristique Val de Loire (ADT).

A ce titre, dans le cadre de la mission qui lui est déléguée par sa fédération de tutelle et conformément à la mission confiée par le Conseil Départemental, le CRDP 41 a mis ses compétences techniques à la disposition de l'ensemble des collectivités du département, pour la mise en œuvre et la promotion d'itinéraires de randonnées pédestres sur leurs territoires.

A cet effet, une convention tripartite a été signée avec le CRDP 41 et la Communauté de Communes Val de Cher Controis, pour déterminer précisément les engagements de chacun.

Celle-ci arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, afin de poursuivre cette action sur la commune, il est proposé au conseil municipal de renouveler à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 4 années, la mission du CRDP 41 par conventionnement tripartite avec ce dernier et la Communauté de Communes Val de Cher Controis, qui en assurera le financement en tant que maître d'ouvrage du projet.

Après délibération, le conseil municipal approuve la convention de partenariat relative à la promotion de la randonnée pédestre et autorise le Maire à signer la dite convention avec le CRDP 41 et la CCV2C.

VOTE : POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

### **2° Validation des mises à jour des contrats de location des salles des fêtes.**

Sur proposition de Madame le Maire, les mises à jour administratives des contrats de location des salles des fêtes (Rue Nationale et espace Beaumont) sont adoptées.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif de 50 € pour charges (eau et électricité) aux associations lors des mises à disposition gratuites de la salle des fêtes Rue Nationale.

VOTE : POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

### **3° Budget communal : décision modificative budgétaire.**

Il s'agit d'une part de financer le lancement des changements de luminaires dans les bâtiments communaux (mairie, MAFPA, salle des fêtes), comme il a déjà été fait dans les locaux de l'école, avec les crédits du projet de remplacement des mains courantes du stade qui a été abandonné, et d'autre part de prévoir une participation au SIVOS, selon :

# RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

## JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 (suite)

### Section d'investissement

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2313 – opération 10011- infrastructures sportives	-27.000,00 €			
2313 – opération 10007 – restauration bâtiments		+27.000,00 €		
<b>TOTAL</b>	-27.000,00 €	+27.000,00 €		

VOTE : POUR : 12          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

### Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
22 – dépenses imprévues	-3.000,00 €			
65 – 655541 Contribution SIVOS		+3.000,00 €		
<b>TOTAL</b>	-3.000,00 €	+3.000,00 €		

VOTE : POUR : 12          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

### 4° Lancement de la concertation sur les zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie...), mais elles ne garantissent pas leur autorisation.

Madame le Maire propose d'informer le public par le biais du prochain bulletin d'informations communal trimestriel, Chém'Infos, de la localisation des zones.

VOTE : POUR : 12          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

### 5° Subvention exceptionnelle à « La Forme à Chémery ».

Madame le Maire explique que l'association « La forme à Chémery » l'a sollicité pour une subvention exceptionnelle pour acheter du matériel suite au nombre important d'adhérents. Elle propose de leur verser 750 €.

VOTE : POUR : 12          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

### QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire, Jean-Marc POMME et Alain ANGIER se sont rendus au Salon des Maires à Paris le 22 novembre.

Réflexion sur le problème du parquet de l'espace Beaumont : peut-être le remplacer par du carrelage, moins onéreux et plus fiable.

Cérémonie de la Sainte-Barbe samedi 25 novembre 2023 à 16h30 à la salle des fêtes.